



**KERRY
FOX**

**ANAMARIA
MARINCA**

LA RÉVÉLATION

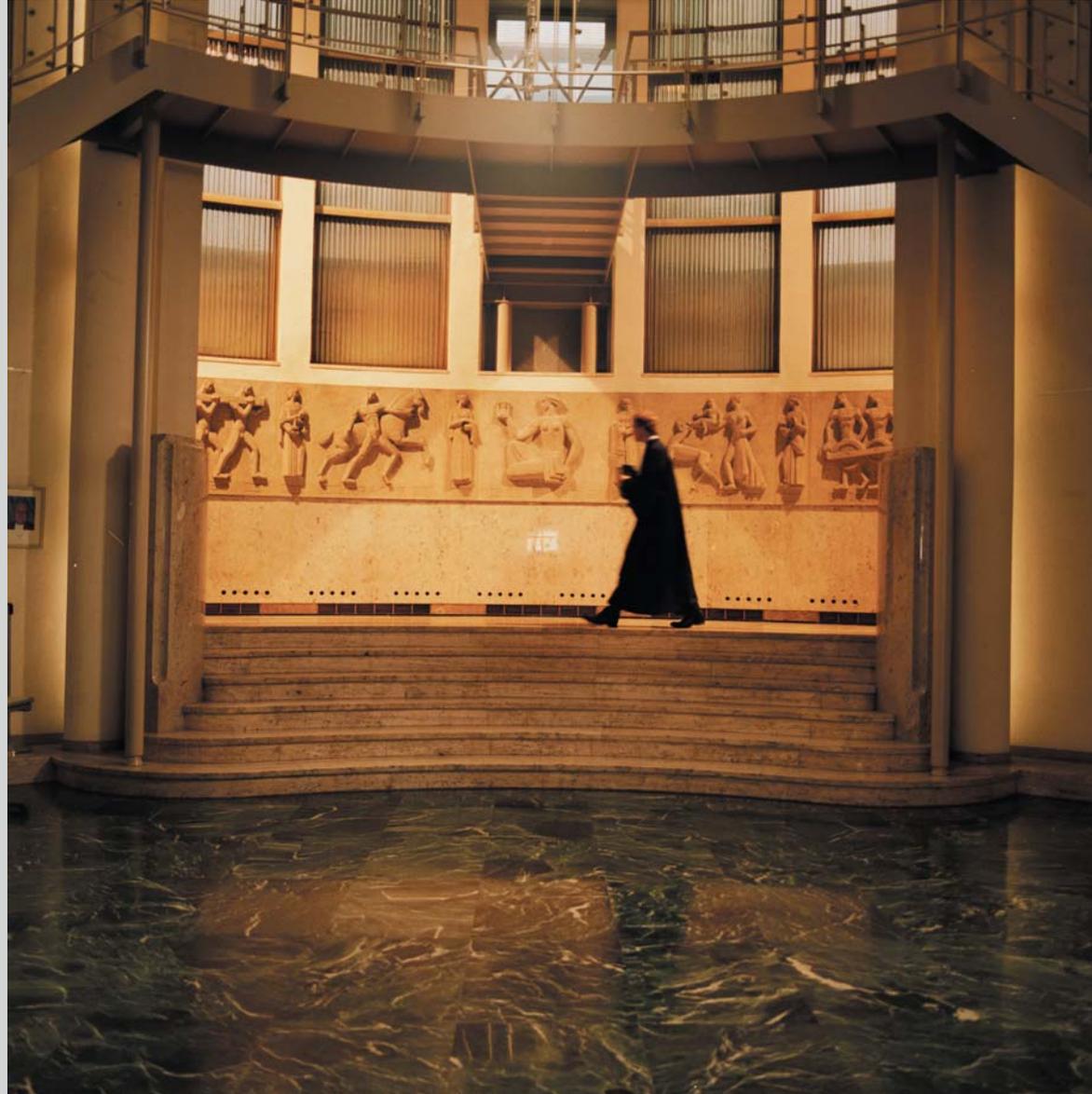
UN THRILLER DE HANS-CHRISTIAN SCHMID

UN PROCÈS, DEUX FEMMES, UNE SEULE VÉRITÉ?



WWW.LAREVELATION-LEFILM.COM





23/5 FILMPRODUKTION

présente

**ANAMARIA
MARINCA**

**KERRY
FOX**

LA RÉVÉLATION

UN FILM DE HANS CHRISTIAN SCHMID

Durée : 1H43

SORTIE NATIONALE LE 17 MARS 2010

DISTRIBUTION

EuropaCorp Distribution
137, rue du Fbg St-Honoré
75008 Paris
Tél. : 01 53 83 03 03
Fax : 01 53 83 02 04
www.europacorp.com

PRESSE

Absolument
François Hassan Guerrar
Berengère Maison
12 rue Lamartine - 75009 Paris
Tél. : 01 13 59 48 02
guerrar.contact@mail.com

Matériel disponible sur : www.europacorp.com - Rubrique extranet



**SÉLECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE BERLIN 2009 :
PRIX AMNESTY INTERNATIONAL,
PRIX DES SALLES ART ET ESSAI ALLEMANDES
ET PRIX DES LECTEURS DU « BERLINER MORGENPOST »**

**SÉLECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE MUNICH 2009
PRIX DE LA PAIX**

**SÉLECTION PRIX LUX 2009 DU MEILLEUR FILM EUROPÉEN
(PRIX DU PARLEMENT EUROPÉEN)
FINALISTE AVEC WELCOME**

**SÉLECTION OFFICIELLE FESTIVAL CINÉSSONNE 2009
DU FILM EUROPÉEN
DOUBLE PRIX D'INTERPRÉTATION**

PRIX DES AUTEURS DE LA FRANKFURTER AUTORENSTIFTUNG

PRIX BERNHARD WICKI 2009



SYNOPSIS

2009, Tribunal Pénal International de La Haye. Goran Duric, en passe d'accéder à la présidence Serbe, comparaît pour Crimes contre l'Humanité. La Procureure Hannah Maynard, discréditée par les déclarations mensongères de son unique témoin, réalise que Mira, la sœur de ce dernier, connaît bien mieux l'accusé qu'elle ne veut l'avouer... Malgré les risques encourus pour sa vie, Mira cède aux pressions d'Hannah et décide de témoigner. Mais c'est sans compter sur les rouages politiques du Tribunal, auxquels leur nouvelle complicité se trouve bientôt confrontée...



LE FILM

La *Révélation* est le nouveau long métrage du réalisateur allemand Hans-Christian Schmid, une coproduction germano-néerlandaise dotée d'un casting européen. Outre l'anglaise Kerry Fox (Ours d'argent 2001 pour *Intimité* de Patrice Chéreau) et la roumaine Anamaria Marinca (nominée pour le Prix de la meilleure actrice européenne pour *4 mois, 3 semaines, 2 jours*), on y retrouve notamment les anglais Stephen Dillane (*The Hours*) et Alexis Zegerman (*Be Happy*), le suédois Rolf Lassgård (*After the wedding*), l'allemand Alexander Fehling ou encore les danois Jesper Christensen et Bent Mejding. L'équipe technique regroupe des compagnons de route de longue date de Hans-Christian Schmid, comme Bernd Lange (scénariste), Bogumil Godfrejów (chef opérateur), Hansjörg Weißbrich (monteur) et Christian M. Goldbeck (chef décorateur).

L'intégrité d'une part et les fluctuations de la vérité de l'autre : tel est le dilemme auquel est confrontée Hannah, le personnage principal. Le Tribunal risque de perdre de vue le destin personnel du témoin Mira sous prétexte qu'il doit se conformer à un calendrier arbitraire. Toutes les parties concernées semblent considérer comme une solution raisonnable un compromis permettant d'accélérer la procédure, tous, sauf Hannah.



HANS-CHRISTIAN SCHMID (RÉALISATEUR, COSCÉNARISTE, PRODUCTEUR)

Hans-Christian Schmid est né en 1965 à Altötting, en Allemagne, et vit aujourd'hui à Berlin. Il a étudié à l'Ecole supérieure de cinéma et de télévision de Munich, et le scénario à l'USC de Los Angeles. Parmi ses films les plus connus figurent *23*, *Crazy* et *Au loin, les lumières*. En 2004, il fonde la société de production 23/5, qui a produit son film *Requiem* ainsi que *Et puis les Touristes* de Robert Thalheim. Ses films ont reçu de nombreuses récompenses, dont le Lola d'Argent (le César allemand), le Prix Allemand de la Critique et le Prix Bavarois du Cinéma. Son film *La Révélation* et son documentaire *Die wundersame Welt der Waschkraft* ont été projetés pour la première fois à la Berlinale 2009.



FILMOGRAPHIE SÉLECTIVE

1998

23 (coscénariste, réalisateur)

2000

CRAZY (coscénariste, réalisateur)

2003

AU LOIN, LES LUMIÈRES (coscénariste, réalisateur)

2006

REQUIEM (réalisateur, producteur)

2009

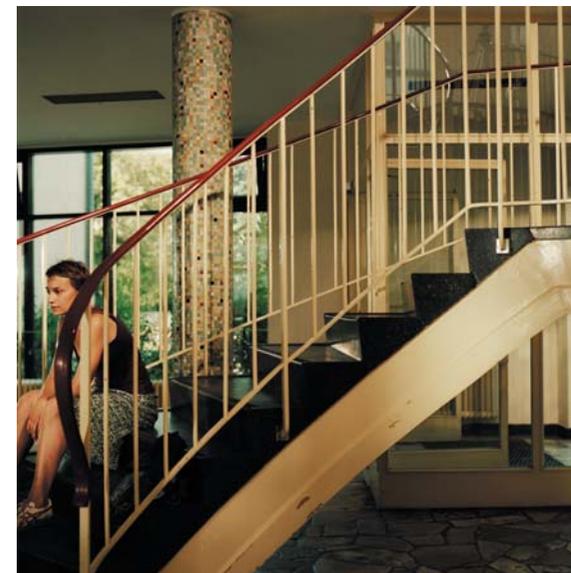
DIE WUNDERSAME WELT DER WASCHKRAFT

(scénariste, réalisateur, producteur)



BERND LANGE (SCÉNARISTE)

Bernd Lange est né à Herrenberg, en Allemagne, et vit à Berlin. Il a fait ses études à l'Académie du cinéma du Bade-Wurtemberg à Ludwigsburg. Scénariste, il a également réalisé plusieurs films, dont deux courts métrages primés, *Weichei* et *Bombes sur Berlin*, et le long métrage *Rabenbrüder*. En 2004, il signe le scénario de *Requiem*, réalisé par Hans-Christian Schmid, présenté en compétition à la Berlinale 2006 et lauréat entre autres du Prix Allemand de la Critique et du Lola d'Argent (le César allemand). Lange enseigne le scénario aux écoles supérieures du cinéma de Ludwigsburg et de Munich.



FILMOGRAPHIE SÉLECTIVE

2005

BOMBES SUR BERLIN (scénariste, réalisateur)

2006

REQUIEM (scénariste)

RABENBRÜDER (réalisateur)

2007

SCHATTENKINDER (scénariste)

ENTRETIEN AVEC
HANS-CHRISTIAN SCHMID
ET BERND LANGE



Qu'est-ce qui vous a donné l'idée de faire ce film?

H.-C. Schmid : Après *Requiem*, nous avions envie de raconter un thriller. Ou du moins un drame dont certains éléments se rattacherait au thriller. Nous aimons beaucoup les films du « New Hollywood », qui ont notamment pour atout de traiter toujours un thème contemporain et de s'efforcer de l'adapter au cinéma d'une manière passionnante. C'était l'un de nos objectifs, avec *La Révélation*.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de raconter cette histoire?

H.-C. Schmid : Je suis fasciné par les personnages comme Hannah Maynard. Elle a pris ses fonctions au Tribunal Pénal International de La Haye avec beaucoup d'idéalisme, et constate qu'au fil du temps sa motivation s'émousse, et que le système auquel elle a cru aveuglément risque de se retourner contre elle. Il y a aussi une part de déformation professionnelle.

B. Lange : Dans le droit pénal international, les valeurs morales ont une coloration très particulière. L'organisation qui finance un tel tribunal exerce bien entendu une influence considérable sur la façon dont sont menés les procès. Dans ce cas précis, par exemple, le Tribunal, par décision de l'ONU, n'est financé que jusqu'à une certaine date, après quoi il sera dissous. On n'a donc pas le temps de s'appesantir sur des questions juridiques, car il y a la question du financement. Et il faut trouver le juste milieu entre efficacité, économie et justice. On a tendance à dire : « Pas de paix sans justice et pas de justice sans vérité », mais quand on manque de temps ou d'argent pour chercher la vérité, on peut très bien s'arranger avec d'autres valeurs.

H.-C. Schmid : Le TPIY coûte environ 200 millions de dollars par an. Je trouve que ce n'est pas grand-chose si on considère que ce tribunal est né de la volonté des Nations Unies de juger une guerre. Le budget du Tribunal fait l'objet d'âpres luttes chaque année, c'est honteux. Le président et le procureur général sont quasiment contraints de demander l'aumône à l'ONU. Un juge nous a raconté que le budget décennal du TPIY correspond à la

moitié à peine du coût d'un bombardier B2. En cas de besoin, l'argent nécessaire pour acheter un de ces avions peut être réuni très rapidement.

B. Lange : L'un des premiers présidents du TPIY a dit un jour que le Tribunal est comme un enfant qui aurait pour parents ses employés : il apprend tout juste à marcher, mais il trébuche sans arrêt et il faut le remettre sur ses jambes. Je trouve que cette image décrit bien les responsabilités très particulières des employés mais aussi des Nations Unies. Je ne parviens pas à considérer l'indépendance de la justice comme une utopie car elle est un pilier de notre démocratie. Le fonctionnement d'un tel tribunal nous concerne tous.

Vous êtes-vous inspiré d'une affaire judiciaire en particulier ?

H.-C. Schmid : Non, pas vraiment. Cependant, le scénario a été nourri de procès qui ont eu lieu ces dernières années. Pour nous, il était important de bien faire comprendre qu'on ne souhaitait pas raconter une histoire qui appartient au passé – comme celle de Milosevic par exemple – mais de montrer que le travail du TPIY est ancré dans la réalité d'aujourd'hui et se poursuit toujours.

L'affaire Milan Lukic est sans doute la plus proche de l'intrigue du film. Il existe un camp où se déroulaient des viols, près de Visegrad, appelé "Vilina Vlas", que nous avions en tête au moment de l'écriture du scénario. Et il se trouve que pendant le tournage, le Ministère public a demandé à entendre de nouveaux témoins – requête refusée par les juges au motif qu'il n'y avait plus assez de temps pour le faire...

Quel type de recherches avez-vous menées ?

H.-C. Schmid : Nous avons lu tous les ouvrages que nous avons pu nous procurer, nous avons visionné quelques documentaires sur le TPIY et nous nous sommes souvent rendus à La Haye pour rencontrer des procureurs, des juges, des avocats, des proches des victimes et des témoins – tous ceux qui étaient susceptibles de nous éclairer sur le fonctionnement du TPIY. Ensuite, nous sommes allés à Zagreb, Sarajevo et Banja Luka. Nous nous sommes entretenus avec des journalistes, des hommes politiques, des militants des droits de l'homme. Mais on a compris qu'à un moment donné, il faut arrêter les recherches et mettre de côté toute cette documentation. Il s'agit alors

d'inventer une histoire en évitant de se laisser envahir et inhiber par cette masse d'informations.

Qu'est-ce qui est vrai, qu'est-ce qui est inventé dans cette histoire?

B. Lange : Nous avons bâti notre histoire autour des relations entre la procureure et l'une des témoins. Nos voyages à La Haye et en Bosnie, nos impressions et nos discussions avec les gens nous ont permis d'en tester la crédibilité. Le fruit de notre imagination correspond-il à la réalité ? Notre scénario se réfère-t-il à la vraie vie ? Du coup, dans le film, il est difficile de distinguer clairement la fiction de la réalité, car nous essayons plutôt de créer une réalité condensée, en recourant le moins possible à des effets dramaturgiques.

Quels ont été les principaux jalons de l'écriture du scénario?

B. Lange : Les procédures d'un tribunal pénal sont très complexes. Pour permettre au spectateur de se concentrer sur l'histoire des deux femmes, nous avons dû trouver des moyens pour simplifier tout cela. Les scènes les plus importantes sont sans doute celles qui unissent deux personnes ; découvrir, au fil de l'écriture, ce qui anime Hannah et Mira.



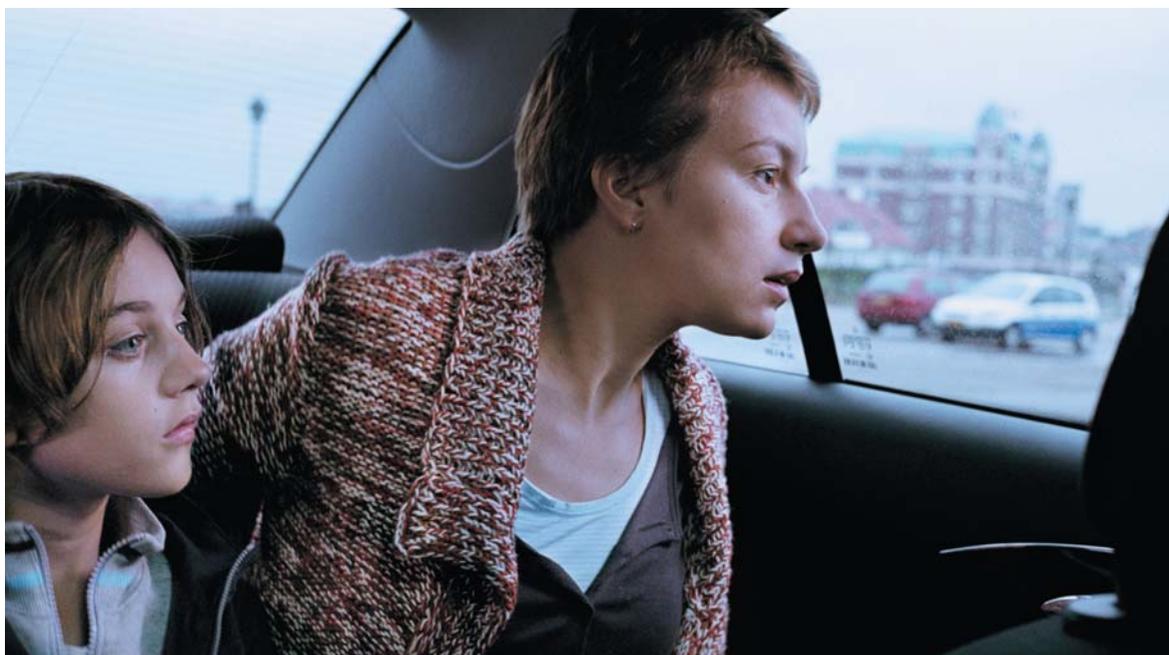
H.-C. Schmid : Nous nous sommes sans cesse demandé dans quelle mesure nous pouvions recourir au schéma narratif du thriller sans perdre le lien avec la réalité. Nous tenions beaucoup à préserver cet équilibre.

Après la mort du témoin, le procès n'est interrompu que pendant quelques jours. Comme dans un thriller, Hannah est engagée dans une course contre la montre. Et en même temps cela n'a rien d'arbitraire : ces quelques jours de pause correspondent à ce qui se ferait dans la réalité. Mais comme toute l'action est concentrée sur

nos deux personnages principaux, au fil de l'écriture nous avons privilégié leur évolution intérieure au détriment des codes du genre. En fin de compte, *La Révélation* est devenu un drame avec des éléments de thriller.

Dans quelle mesure le personnage d'Hannah Maynard s'inspire-t-il de la procureure allemande Hildegard Uertz-Retzlaff (prochainement en charge du Procès Karadzic) ?

H.-C. Schmid : Kerry et Hildegard ne se sont jamais rencontrées parce que nous tenions à ce que Kerry se



sente libre de trouver sa propre tonalité, sans essayer d'imiter quelqu'un. Mais il y a de toute évidence quelques traits de caractère et de comportement et certains dialogues d'Hannah qui s'inspirent de nos rencontres avec Hildegard.

Qu'est-ce qui vous a décidés à tourner le film en anglais ?

B. Lange : Dès notre premier voyage à La Haye, nous avons compris que la langue allemande n'avait aucune existence au TPIY. Les collaborateurs viennent du monde entier et communiquent

essentiellement en anglais. Pendant un moment, nous avons joué avec l'idée que la procureure pourrait être une Allemande, mais cela nous aurait forcés à intégrer beaucoup trop de langues dans le scénario. Nous avons fini par décider qu'elle serait anglaise ou américaine, selon l'actrice que nous choisirions, et que sa langue maternelle serait l'anglais.

Quels étaient vos partis-pris de mise en scène ?

H.-C. Schmid : J'aime filmer caméra à l'épaule et utiliser des

éclairages naturels. En général, nous plaçons les sources de lumière de manière à pouvoir tourner à 180° sans avoir à régler la caméra. Sur le plateau, je me concentre essentiellement sur mon travail avec les comédiens et je fais en sorte de consacrer le moins de temps possible aux questions techniques. *La Révélation* est le troisième film que je tourne avec le chef-opérateur polonais Bogumil Godfrejow et il est parfaitement favorable à ce style "documentaire" : il se fie beaucoup à son intuition pour capter les expressions et la gestuelle des comédiens.

Comment avez-vous composé votre casting international ?

H.-C. Schmid : Cela a été compliqué et nous a pris un temps fou, mais nous tenions à refléter le caractère international du TPIY dans les personnages. Nos acteurs viennent d'Angleterre, de Bosnie, de Croatie, d'Allemagne, du Danemark, de Suède et des Pays-Bas. Nous avons travaillé avec plusieurs agences de casting de ces pays, mais il est évidemment beaucoup plus difficile d'évaluer leurs suggestions quand on n'a aucune idée du bagage des différents acteurs. Je ne savais rien, par exemple, des acteurs bosnia-

ques, croates ou serbes. Avec Oriana Kuncic, notre responsable de casting de Sarajevo, nous avons passé trois jours à auditionner une soixantaine d'acteurs à Zagreb, à Belgrade et à Sarajevo. Cela m'a permis de me faire une première idée.

Le choix des actrices principales, en revanche, a été très facile cette fois-ci : tant Kerry qu'Anamaria m'ont donné l'impression dès la première rencontre qu'elles étaient faites pour le rôle. Les doutes sur la crédibilité d'Anamaria, d'origine roumaine, en Bosnienne, ont été vite balayés. Anamaria vit à Londres depuis des années, et dans le film, Mira parle anglais la plupart du temps. Ses textes bosniaques et allemands, elle les a appris assez vite avec l'aide d'un coach, avec une discipline et un talent épatants.

Comment travaillez-vous avec les acteurs ?

H.-C. Schmid : Nous avons tenu à organiser une première rencontre quelques semaines avant le début du tournage. A cette occasion, nous avons parcouru le scénario et parlé des différents rôles en prenant tout notre temps, ce qui n'est pas possible un jour de tournage. Cela nous

a permis de nous rendre compte que Kerry Fox, Stephen Dillane et Alexander Fehling avaient besoin d'en savoir un peu plus sur le fonctionnement du TPIY. Nous avons donc organisé une rencontre sur place avec des collaborateurs qui, de par leur domaine d'activité, ont servi de modèle pour les différents rôles.

L'histoire qui est racontée dans *La Révélation* commence au moment où Hannah prend en charge l'affaire à la suite de la promotion de Keith. Le procès de Goran Duric bat son plein. Kerry et Stephen avaient besoin de connaître précisément non seulement le passé personnel de leur personnage, mais aussi l'objet du procès. Tous ces éléments influent directement sur la manière de jouer une scène : comment se passent leurs retrouvailles lorsque Hannah rentre de Sarajevo après la mort du témoin ; quel est le degré de confiance qui règne entre eux ?

Lors du tournage, je m'efforce avant tout de rendre les personnages crédibles tant dans leurs actes que dans leurs paroles. Tout cela est bien sûr prévu dans le scénario, mais la mise en scène permet d'aller encore plus loin dans le détail. On se trouve sur le site du tournage, on entend pour la pre-

mière fois dans le décor de la scène les phrases que les répétitions nous ont rendues familières, les acteurs sont en costume, les accessoires sont là. Tout le travail des derniers mois se condense au moment où la scène est réellement tournée. La concentration et l'attention de chacun sont telles que le résultat ne peut être qu'à la hauteur. Pour ma part, je veille à offrir aux acteurs les meilleures conditions possibles à ce moment-là, et je suis totalement à leur écoute. Nous parlons des scènes qui précèdent et qui suivent la scène en cours de tournage, nous évoquons une dernière fois la posture du personnage.

L'action de *La Révélation* se déroule en Bosnie, à La Haye et à Berlin. La procureure est sans cesse en déplacement. Est-ce que cela reflète le travail des collaborateurs du TPIY ?

B. Lange : Lorsque nous faisons notre repérage, nous nous sommes rendu compte que nous faisons les mêmes déplacements que les juges, les avocats et les procureurs qui ne viennent pas précisément de ces endroits. Le fait de nous retrouver avec bon nombre d'interlocuteurs dans les lieux mêmes que nous décrivons dans le scénario nous a donné



une curieuse impression. Dans les halls d'hôtel et les salles de réunion, parler de la guerre devient quelque chose d'abstrait. Ces endroits totalement aseptisés exercent sur les personnages une sorte de force antagoniste, en les empêchant d'avoir accès à leurs propres sentiments.

Radovan Karadzic a été arrêté et transféré à La Haye juste avant le début du tournage. Qu'est-ce que cela a changé pour vous ?

B. Lange : Nous nous sommes réjouis d'apprendre que le procès

Karadzic allait pouvoir avoir lieu, et pour la vérité et pour la justice. Mais cela n'a en rien influé sur notre travail. L'écriture du scénario nous a pris deux ans. Rebondir sur l'actualité n'aurait eu aucun sens. Mais c'était passionnant de voir le thème des criminels de guerre en fuite et du jugement pénal de leurs actes revenir sur le devant de la scène. Cela nous a confirmé que notre histoire, loin d'être une pure invention, était étroitement liée à la réalité.

H.-C. Schmid : Nous nous efforçons d'axer notre travail sur des



personnalités qui nous intéressent. Nous avons fait beaucoup de lectures sur le rôle des témoins dans les procès, sur l'expérience bouleversante que constitue pour eux la déposition face à la personne responsable de leurs souffrances. Ce serait difficile d'exprimer tout cela dans un film consacré à un personnage de l'histoire contemporaine aussi célèbre que Karadzic. Nous avons préféré mettre l'accent sur une démarche évidente à première vue, mais en réalité totalement incroyable : une femme qui décide, après toutes ces années, d'affronter son propre passé, avec tout ce que

cela implique de charge émotionnelle et de bouleversements.

Qu'est-ce que cela représente, pour un témoin, de venir déposer à la barre ?

B. Lange : Pour un témoin, l'affrontement du passé relève de la psychanalyse, ce qui est en contradiction avec le rôle qu'on lui donne dans un procès. Le témoin doit livrer des faits, des éléments très rationnels, conformes à l'esprit de l'accusation. Il bénéficie bien sûr d'un soutien psychologique, mais en même temps il est logé dans une cham-

bre d'hôtel ou dans une résidence protégée, un univers anonyme et froid où il est encore plus difficile de se confier. C'est ce que nous avons eu envie de montrer.

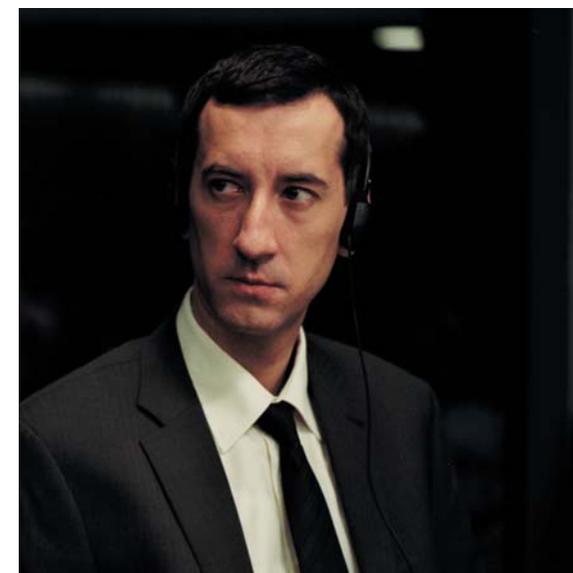
H.-C. Schmid : La même chose est vraie pour les procureurs, les juges et les avocats. Eux aussi vivent dans un univers de bureaux, de restaurants et de halls d'hôtel où l'on se perd rapidement car les destins humains n'y sont plus perceptibles. C'est pour cela que nous tenions à ce que Hannah se rende à Sarajevo et qu'elle rencontre le témoin chez elle, à Berlin. Il fallait qu'elle découvre un être humain dans son environnement personnel, un destin unique, pour lui rendre justice d'une manière ou d'une autre.

Une projection du film a été organisée au TPIY en août dernier. Quelles ont été les réactions ?

H.-C. Schmid : Nous nous étions engagés à projeter d'abord le film aux employés du TPIY avant sa sortie aux Pays-Bas. L'accueil a été formidable et l'un des procureurs nous a confié que le film était au plus près de la réalité.

Comment s'est passée la projection au festival du film de Sarajevo ?

H.-C. Schmid : J'avais peur que le public ne soit guère convaincu car nous sommes des étrangers tentant de raconter une histoire qui parle de la guerre et de la société bosniaque. Mais leur réaction a été aux antipodes de ce que je craignais. Tout le monde a semblé conquis à l'idée qu'une personne extérieure – qui a peut-être un regard moins subjectif qu'un cinéaste bosniaque ou serbe – s'intéresse à la Bosnie. Et le public a apprécié le fait que nous n'ayons pas cherché à convaincre les spectateurs qu'il existe une solution facile à tous les problèmes qui se posent dans une période d'après-guerre.



KERRY FOX
(HANNAH MAYNARD)



Née en Nouvelle-Zélande, l'actrice Kerry Fox a connu le succès en interprétant le rôle de Janet Frame dans *Un ange à ma table*, de Jane Campion, qui lui a valu le New Zealand Film Award de la meilleure actrice. Elle a depuis développé une carrière internationale de premier plan, tant au cinéma qu'à la télévision. Nominée à l'Australian Film Institute Award pour son rôle principal dans *Amours champêtres* et au Canadian Academy Award pour *Le Jardin suspendu*, elle s'est illustrée dans la comédie noire de Danny Boyle *Petits meurtres entre amis*, dans *Welcome to Sarajevo* de Michael Winterbottom, dans *The Darkest Light* de Simon Beaufoy, dans *La Sagesse des crocodiles* et dans *L'homme qui parlait aux lions* (*To talk with lions*). Elle a remporté l'Ours d'argent de la meilleure actrice à la Berlinale 2001 pour le rôle de Claire dans *Intimité* de Patrice Chéreau. Elle était enfin le troisième rôle de *Bright Star* de Jane Campion.



FILMOGRAPHIE SÉLECTIVE

- 1990 UN ANGE À MA TABLE** de Jane Campion
- 1994 PETITS MEURTRES ENTRE AMIS** de Danny Boyle
- 1997 WELCOME TO SARAJEVO** de Michael Winterbottom
- 2001 INTIMITÉ** de Patrice Chéreau
- 2009 BRIGHT STAR** de Jane Campion

ENTRETIEN AVEC KERRY FOX



Comment êtes-vous arrivé sur *La Révélation* ?

J'avais tourné un téléfilm – *The Shooting of Thomas Hurndall* – autour d'une famille qui perdait un enfant à Gaza. Grâce au directeur de casting, j'ai rencontré Hans-Christian Schmid dont j'avais beaucoup aimé *Requiem* : il ne m'a pas fait lire le scénario immédiatement, mais il m'a raconté l'intrigue et m'a parlé de sa vision du film. Au fond, c'est ainsi que je me suis familiarisée avec bon nombre de mes rôles. J'avais besoin de me sentir impli-

quée dans l'histoire avant de lire le scénario. Très vite, on s'est rendu compte qu'on avait envie de travailler ensemble. Et j'ai tout de suite su que je voulais vraiment jouer ce personnage, ce qui chez moi est très bon signe. Cela tient aux gens qui travaillent sur le film et à l'idée qu'ils se font du film achevé, mais aussi à une certaine envie de faire bouger le monde, de toucher le public. Le sujet du film mérite vraiment d'être traité en profondeur, d'être transposé dans une histoire humaine, accessible. C'est cela qui m'intéressait.

Comment avez-vous réagi en découvrant le scénario ?

Il m'a beaucoup touchée. J'ai surtout été sensible à la relation entre les deux femmes et à son évolution au cours de l'intrigue. J'ai trouvé que leurs rapports étaient à la fois émouvants et vraisemblables.

Que connaissiez-vous des génocides commis en Bosnie et du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de La Haye ?

J'avais déjà tourné en Bosnie *Welcome to Sarajevo* de Michael Winterbottom et, du coup, je m'étais retrouvée à Sarajevo quatre jours seulement après que la ville n'était plus considérée comme "zone de guerre." J'ai donc un rapport très étroit avec cette région du monde. Sans m'être particulièrement documentée sur le TPIY, j'étais consciente qu'il était extrêmement difficile de traduire en justice des criminels de guerre et du degré de frustration que cela pouvait susciter. Cette prise de conscience m'a aidée pour aborder mon personnage.

Avez-vous mené des recherches pour mieux cerner votre rôle ?

Hans-Christian Schmid avait réuni une documentation

impressionnante qui m'a beaucoup aidée à m'approprier le personnage. Je me suis rendu compte à quel point le fonctionnement de la justice internationale peut s'avérer rébarbatif pour un regard profane. Et j'ai aussi découvert que les accusés font tout ce qu'ils peuvent pour entraver le déroulement des procès.

Pour bien cerner un personnage, j'ai besoin de connaître son parcours professionnel et personnel. J'ai donc rencontré des juristes pour comprendre ce qui les a poussés à exercer ce métier. Cela m'a considérablement aidée. Hans-Christian m'a également beaucoup parlé de la procureure allemande Hildegard Uertz-Retzlaff qui a inspiré Hannah Maynard.



La Révélation est un film très engagé politiquement. Cela a-t-il une incidence sur votre travail d'actrice ?

Pour moi, la politique est essentiellement tributaire des relations qu'entretiennent les gens. Je considère que mon métier consiste à donner un éclairage sur le fonctionnement des rapports humains. A mon sens, ce sont les rapports humains qui sont au fondement de l'action politique.

Vous habitez littéralement votre rôle.

Je crois que c'est parce que j'ai retravaillé récemment avec Jane Campion dans *Bright Star*. Grâce à elle et à notre complicité, je crois que j'ai un jeu de plus en plus naturaliste, débarrassé de tout artifice, tout en essayant de rendre mes personnages attachants et complexes. Je me concentre énormément pour me mettre dans un état d'esprit bien particulier et ne surtout pas me laisser aller à un changement émotionnel au moment de la prise.

Vous vous êtes préparée au rôle avec Florence Hartmann, ancienne journaliste au Monde et ex-porte-parole au TPIY.

Elle est venue nous voir pendant la semaine de répétitions. Comme la procédure judiciaire peut s'avérer fastidieuse et protocolaire, et que le recours aux interprètes alourdit encore le processus, Florence m'a montré en quoi la procureure a tout de même une certaine marge de liberté. Elle m'a également pas mal renseigné sur certains détails liés à l'instruction des procès et sur le fonctionnement global du TPI.

Quel type de directeur d'acteurs est Hans-Christian Schmid ?

On s'est très vite aperçus qu'on avait la même tournure d'esprit. Du coup, on a bâti une véritable relation de confiance. Il savait exactement ce qu'il voulait, mais il était ouvert aux suggestions de son entourage sur le plateau – sans forcément les accepter systématiquement ! Il nous demandait constamment d'être dans la retenue et de ne pas surjouer dans le registre émotionnel. Pour lui, le plus important, c'est de tenter de cerner la vérité du personnage.

Vous êtes-vous facilement adaptée au style de tournage de Hans-Christian Schmid ?

Au départ, je n'avais pas bien compris son parti-pris de mise en



scène. Du coup, je ne savais pas bien ce qu'il voulait et sa méthode ne me semblait pas très claire. Mais une fois que j'ai cerné le rythme qu'il souhaitait donner au film, je m'y suis adaptée et j'ai beaucoup apprécié de travailler comme ça.

Comment vous êtes-vous appropriée les dialogues ?

Au départ, certains dialogues me posaient problème car je sentais qu'ils étaient traduits de l'allemand. Je pensais qu'il nous fallait quelqu'un de langue mater-

nelle anglaise pour les réécrire. C'est finalement Stephen Dillane qui a reformulé plusieurs dialogues pour leur donner plus d'authenticité et de naturel et pour les rendre plus concis et percutants. Il a fait un boulot énorme sur le scénario et il s'est révélé un allié et un soutien inestimable.

Comment s'est passée votre collaboration avec les autres comédiens ?

Anamaria Marinca est une partenaire extraordinaire et d'une grande générosité. Elle vous met



immédiatement à l'aise, si bien que c'est un plaisir de travailler avec elle. Quant à Stephen Dillane, c'est le cinquième film que nous tournons ensemble. Autant dire que nous avons noué une vraie complicité. D'ailleurs, je dois dire qu'il y avait une véritable atmosphère familiale sur le plateau.

Qu'est-ce que cela vous a fait de retourner à Sarajevo ?

Cela fait 12 ans que j'y ai tourné *Welcome to Sarajevo*. D'une certaine façon, les plaies et les cicatrices de la guerre sont toujours

visibles. On voit que la ville lutte. La pauvreté est immense. Nous avons travaillé avec des acteurs de différentes régions de Croatie et de Bosnie, ce qui a créé des tensions très fortes : on ne savait pas comment poser des questions personnelles, sur le rapport des gens à la guerre, sur leur façon de voir les choses. Il y avait énormément de langues différentes sur le plateau, ce qui ne favorise pas la communication. Je pense que nous avons appris à parler lentement et à être attentifs. Nous nous sommes efforcés de comprendre exacte-

ment ce que l'autre voulait dire, nous nous sommes soutenus mutuellement – bon nombre d'acteurs ne parlent pas leur langue maternelle dans le film. C'est à la fois très difficile et épatant.

Comment décririez-vous votre personnage? Quel est le rôle de Hannah Maynard dans le film?

C'est un personnage étrange, qui paraît dur par bien des aspects. Elle demande un complément d'enquête, ce qui dénote une certaine opiniâtreté. En même temps, j'ai cherché à me rapprocher d'elle, à savoir ce qui lui fait aimer son boulot. Les avocats qui se battent pour les droits de l'homme sont hyper motivés. C'est presque une vocation. Ils sont plus obsédés par leur boulot que la plupart des autres gens. C'est un rôle très complexe car au fond, le personnage principal de l'histoire, ce n'est pas elle. Tout est accompli par d'autres personnages. Elle est en conflit avec d'autres personnes mais ne semble pas maîtriser parfaitement ses propres actes. Pour trouver le ton qui convenait au film, j'ai parfois eu l'impression de faire un numéro d'équilibriste. Les autres personnages ont toute une palette d'émotions à exprimer. Moi, j'ai dû camper un personnage qui

parvient à capter le public sans le séduire d'emblée. Je crois qu'elle étouffe une bonne partie de ses sentiments. Au début de l'histoire, elle est prête à une métamorphose, mais elle n'a pas encore trouvé le moyen de l'accomplir.

Quelles sont les scènes qui vous ont posé le plus de problèmes ?

Le dernier jour de tournage à La Haye où nous avons dû tourner des séquences qui soulevaient des questions techniques. En réalité, cette journée a été reportée plusieurs fois car les procès au TPIY prenaient un retard considérable. Du coup, ce dernier jour de tournage, qui a duré 18 heures, a été épuisant !





ANAMARIA MARINCA (MIRA ARENDT)

Anamaria Marinca a été formée à l'École supérieure de musique, de théâtre et des beaux-arts George Enescu de Iasi, en Roumanie, où elle a également enseigné pendant quatre ans. Au théâtre, elle est apparue dans des productions roumaines et britanniques et a remporté le prix de la meilleure actrice du Young Actor Gala à Mangalia en 2000. Elle accède à la notoriété en 2005, en remportant le BAFTA Award pour son rôle dans la série télévisée *Sex Traffic* de David Yates. Elle fait ses débuts au cinéma dans *4 mois, 3 semaines et 2 jours* de Christian Mungius, Palme d'Or à Cannes, un film qui lui vaut d'être nominée pour le prix de la meilleure actrice européenne et de décrocher le prix de la meilleure actrice du festival international de Stockholm. Elle s'est récemment illustrée dans *Youth Without You* de Francis Ford Coppola, dans *Boogie* de Radu Munteans et dans *La Comtesse* de Julie Delpy.



FILMOGRAPHIE SÉLECTIVE

2007

4 MOIS, 3 SEMAINES ET 2 JOURS de Cristian Mungiu

2008

BOOGIE de Radu Muntean

2009

FIVE MINUTES OF HEAVEN de Oliver Hirschbiegel

LA COMTESSE de Julie Delpy

ENTRETIEN AVEC ANAMARIA MARINCA



Appéciez-vous de travailler avec Hans-Christian Schmid?

Chaque artiste est différent, et il est évidemment différent des autres réalisateurs avec lesquels j'ai travaillé. L'ambiance est très bonne sur le plateau. Il traite les acteurs avec beaucoup de calme et de gentillesse. Je me sens libre d'exprimer mes idées. Notre travail en commun est un dialogue, une exploration. J'ai du mal à travailler avec des gens qui savent exactement à quoi va ressembler une scène avant même qu'elle soit tournée. On n'a jamais toutes les réponses, et on ne peut pas connaître la bonne direc-

tion tant qu'on n'a pas essayé un certain nombre de choses. Or moi, j'adore faire des essais. Nous avons passé beaucoup de temps à poser des questions, à trouver des nuances, à modifier des dialogues... C'est un processus vivant, qui évolue sans cesse.

Comment vous êtes-vous familiarisée avec votre rôle ?

En essayant de le sentir. En imaginant un autre passé, un autre vécu que les miens, et en les explorant, pour devenir Mira. Je crois que je procède ainsi pour chaque rôle. Le personnage m'ac-

Comment êtes-vous entrée en relation avec *La Révélation* ?

J'avais lu le scénario et je l'aimais beaucoup, mais je pensais que, n'étant pas Bosnienne, je ne convenais pas pour le rôle de Mira. Je craignais de tromper en quelque sorte le personnage et l'histoire. Je me sentais bien entendu capable de faire travailler mon imaginaire, et j'ai eu accès à des témoignages effarants sur ces années d'horreur, mais ce n'est pas la même chose, ce n'est pas l'histoire de mon pays. Et puis j'avais un peu peur des dia-

logues, de devoir parler bosnienne avec mon accent...

J'ai rencontré Hans-Christian à la Berlinale 2008, et malgré mon scepticisme, il m'a déclaré qu'il voulait que je joue le personnage. Il en était tellement convaincu que j'ai accepté. Et j'en suis très heureuse. C'est une histoire très forte et j'y crois, j'ai confiance dans sa structure. Et bien sûr, je connaissais le travail de Hans-Christian. Je l'admire beaucoup. Raison de plus pour lui dire oui.





et son humanité. Il y a des gens qui meurent pour leur idéal... c'est grave, mais je pense que la mort des idéaux l'est encore plus.

Le fait de jouer ici, à Sarajevo, influe-t-il sur votre réflexion ?

C'est très important pour moi d'être ici. Hier, je me suis promenade en ville. C'est un lieu incroyable. De notre hôtel, on peut admirer les montagnes, les belles maisons, tout a l'air parfaitement idyllique. Mais dès qu'on se rapproche, on découvre les trous laissés par les balles, les cicatrices. Les gens sont brisés. Cela se voit dans

leurs yeux, quand on les croise dans la rue. Ils s'efforcent de recoller les morceaux.

C'est étrange... Pendant que nous travaillons sur ce film, l'histoire continue. Au moment où nous avons commencé, Karadzic a été arrêté. Puis il y a eu la guerre en Géorgie. Cela se passait là, c'était la réalité. Peu importe que les faits dont nous parlons se soient passés il y a quinze ans. Cette violence n'a pas disparu. Tous ces gens qui se font du mal les uns aux autres. Qui sont-ils ? Ils sont nous.

(Propos recueillis en août 2008 à Sarajevo, pendant le tournage.)

compagne en permanence, même s'il y a quelques jours de pause pendant le tournage. Il m'obsède. Il est là tout le temps, dans ma tête. Je vois les choses autrement, quand je travaille. Tout ce qui se passe autour de moi prend une autre signification. Tout est relié à l'histoire que je suis en train de tourner. Cela modifie mon rapport au monde. Je deviens maître du monde qui m'entoure, je l'adapte à mes besoins, à mon rôle, à mon paysage intérieur.

Y a-t-il des moments de l'histoire où vous vous sentez particulièrement proche de Mira ?

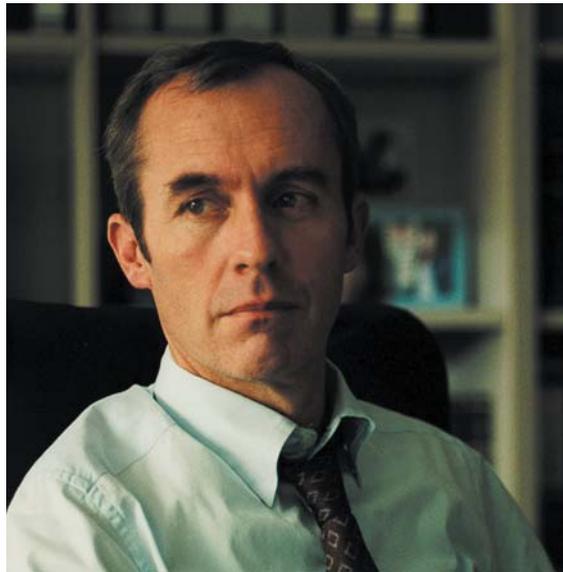
Je m'intéresse aux moments où elle est mère, où elle est épouse. Où elle lutte entre ses deux vies. Où elle lutte entre ses deux vies. Cela fait quinze ans qu'elle essaye d'enterrer son passé, de l'oublier à jamais. Elle s'est construit une nouvelle vie à Berlin. Je ne dois pas perdre de vue que ce qui compte le plus pour elle, c'est sa famille. Mais l'idéal de justice joue un rôle très important dans cette histoire. Le frère de Mira meurt pour son idéal : il pense que la justice doit passer à tout prix mais il échoue. Quand on a survécu à une guerre, on doit avoir un besoin immense de rétablir sa propre dignité, son identité



EQUIPE ARTISTIQUE

STEPHEN DILLANE (KEITH HAYWOOD)

Né en 1957 à Londres. Après avoir achevé des études d'histoire et de sciences politiques à l'université d'Exeter, il travaille d'abord comme journaliste avant d'intégrer la Old Vic Theatre School à Bristol. Il a interprété de très nombreuses pièces de théâtre, dont *Angels in America*, *Hamlet*, *Fin de partie de Beckett*, ainsi qu'une version pour un seul acteur de *Macbeth*. Au cinéma, il s'est illustré dans *Hamlet* de Zeffirelli, dans *Welcome to Sarajevo* de Michael Winterbottom, dans *Klimt* de Raoul Ruiz, dans *The Hours* de Stephen Daldrey et dans *Savage Grace*. On a pu le voir récemment dans la production Channel 4 *The Shooting of Thomas Hurndall* et dans la minisérie HBO *John Adams*, dans le rôle de Thomas Jefferson, pour lequel il a été nommé aux Emmy Awards.



FILMOGRAPHIE SÉLECTIVE

1990 **HAMLET** de Franco Zeffirelli

1997 **WELCOME TO SARAJEVO** de Michael Winterbottom

2000 **ORDINARY DECENT CRIMINAL** de Thaddeus O' Sullivan

2002 **THE HOURS** de Stephen Daldry

2007 **SAVAGE GRACE** de Tom Kalin

ROLF LASSGÅRD (JONAS DAHLBERG)

Rolf Lassgård est né en 1955 à Östersund en Suède. De 1975 à 1978, il étudie à la Drama School de Malmö. Il est particulièrement connu du grand public international pour son interprétation de Gunvald Larsson dans l'adaptation cinématographique des romans de Sjöwall Wahlöö, dans les années 1980, et de Kurt Wallander dans celle des romans de Henning Mankell. Il a joué dans un grand nombre de films lauréats de récompenses internationales, dont *Under Solen*, *Secrets de famille* et *After the Wedding*.



FILMOGRAPHIE SÉLECTIVE

2001 **SECRETS DE FAMILLE** de Kjell-Åke Andersson

2006 **AFTER THE WEDDING** de Susanne Bier

ALEXIS ZEGERMAN
(DALIAH SOFER)

Alexis Zegerman a grandi à Londres où elle se forme à la prestigieuse Central School of Speech and Drama. Elle a reçu le British Independent Film Award pour le rôle de Zoe dans *Be Happy* de Mike Leigh dont elle avait interprété en 2005 la pièce *Two thousand years* au Théâtre national de Londres. Elle vient d'achever le tournage du drame TV *U Be Dead*. Egaleme nt auteur, Alexis Zegerman a signé des scénarios pour la BBC Radio 4, dont *The Singing Butler*, *Jump* et *Déjà vu* pour ARTE. Sa pièce de théâtre *Lucky Seven* a été créée en novembre 2008 au Hampstead Theatre à Londres.



FILMOGRAPHIE SÉLECTIVE

2008 BE HAPPY de Mike Leigh
2009 U BE DEAD de Jamie Payne

EQUIPE TECHNIQUE

BOGUMIL GODFREJÓW
CHEF OPÉRATEUR

Né en 1976 à Cracovie, en Pologne. Après le bac avec option Art, il étudie à l'école supérieure de cinéma de Lodz. Ses courts métrages ont été projetés à de nombreux festivals de cinéma internationaux, *A Man Thing* a été nominé aux Oscars en 2002. Son travail sur *Au loin, les lumières* lui a valu la caméra de bronze au festival international de Bitola et une nomination pour le prix du Directeur de la photo européen de l'année. *La Révélation* marque sa quatrième collaboration avec Hans-Christian Schmid.

FILMOGRAPHIE SÉLECTIVE

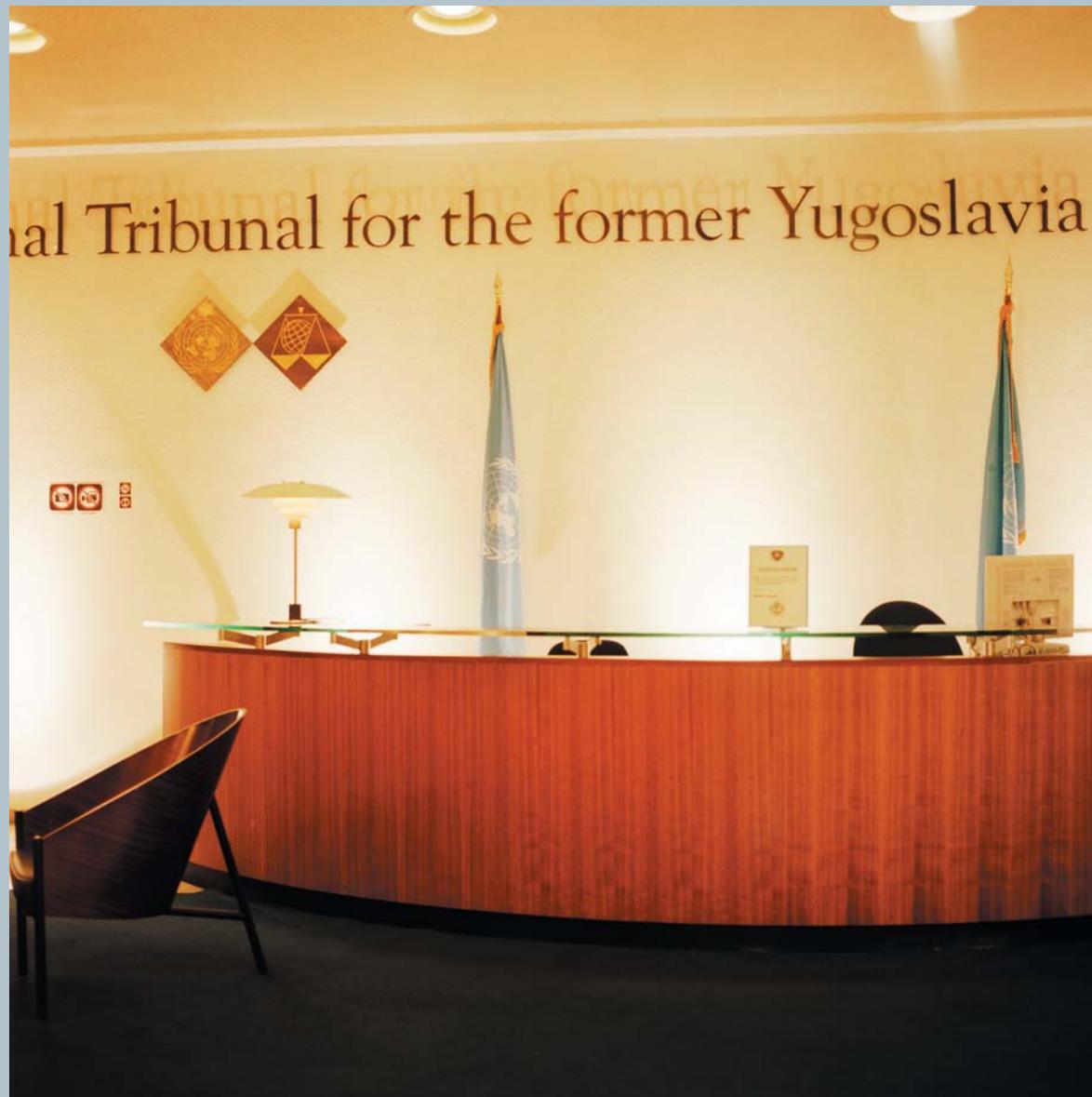
2003 AU LOIN, LES LUMIÈRES de Hans-Christian Schmid
2006 REQUIEM de Hans-Christian Schmid
2009 THE STRENGTH OF WATER de Armagan Ballantyne
2009 DIE WUNDERSAME WELT DER WASCHKRAFT
de Hans-Christian Schmid

BRITTA KNÖLLER
PRODUCTRICE

Britta Knöller est née en 1975 à Pointe Claire, au Canada. Après avoir vécu au Canada et aux Etats-Unis, elle s'installe finalement en Allemagne. Elle a étudié les sciences du théâtre et du cinéma à l'université d'Erlangen-Nuremberg, et à Glasgow. Tour à tour assistante réalisatrice et de production, elle devient l'assistante de Maria Köpf, productrice et directrice de X Film Creative Pool. En 2005, elle devient, avec Hans-Christian Schmid, productrice dans la société 23/5 Filmproduktion dont elle est désormais la directrice. Elle a produit le premier film de Robert Thalheim, *Et puis les touristes*, ainsi que le documentaire de Hans-Christian Schmid, *Die wundersame Welt der Waschkraft*.

FILMOGRAPHIE SÉLECTIVE

2006 REQUIEM (Post-Production Supervisor)
2007 ET PUIS LES TOURISTES (Productrice)
2009 DIE WUNDERSAME WELT DER WASCHKRAFT (Productrice)



**ENTRETIEN AVEC
FLORENCE HARTMANN
EX-PORTE-PAROLE DE CARLA DEL PONTE AU TPIY
ET CONSEILLÈRE TECHNIQUE SUR LE SCÉNARIO
DE LA RÉVÉLATION**

A quand remonte le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ? Quelles sont ses responsabilités ?

Le TPIY a été mis en place en 1993. A l'époque, il n'y a pas de consensus sur la manière de régler le conflit en Bosnie entre Américains, Européens et Russes au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU. Malgré tout, les grandes puissances sentent bien qu'il faut agir car l'opinion publique internationale est scandalisée. De fait, il s'agit d'un conflit totalement couvert par les médias : depuis Sarajevo, la transmission par satellite des images permet au monde entier de suivre la guerre en direct. L'ONU s'engage alors à ne pas laisser les crimes perpétrés sur le terrain impunis et d'en poursuivre les hauts responsables. D'où l'idée diplomatique de créer une instance judiciaire internationale qui, contrairement à Nuremberg, ne soit ni un tribunal militaire, ni un tribunal des vainqueurs. La décision est entérinée par le Conseil de Sécurité en 1993. A l'heure actuelle, plus de 160 personnes ont été inculpées par le TPIY. C'est évidemment une immense avancée sur le plan de la justice



Photo Arnaud Fèvre © Flammarion

internationale, mais qui n'a pas empêché de nombreuses interférences de la part des Etats...

Quel a été votre rôle auprès du TPIY ?

A l'origine, je suis journaliste et j'ai couvert la crise en ex-Yougoslavie et la guerre pour Le Monde. J'ai donc été témoin des préparatifs de la guerre – car il ne s'agissait pas d'une irruption spontanée de violence entre peuples qui se haïssaient mais bien de violences organisées – et des crimes qui y ont été commis et, comme beaucoup de mes confrères, j'ai transmis quasiment en direct ce qui se passait sur



le terrain. Du coup, je voulais vérifier à quel point l'information que j'avais donnée à chaud était proche de la réalité : c'est pour cette raison que cela m'intéressait de me rapprocher du TPI. Je me disais aussi que le Tribunal allait pouvoir combattre le déni des crimes qui sévissait, y compris en France. J'ai donc rejoint le Tribunal fin 2000, où j'ai été nommée porte-parole de la procureure générale Carla Del Ponte qui est une personnalité très combative. Autrement dit, j'ai assuré l'interface entre les médias et la procureure dont la mission, tout à fait inhabituelle, nécessite d'être expliquée. J'ai aussi été la

conseillère sur les Balkans de Carla Del Ponte et, à ce titre, j'ai assisté à toutes les réunions. Je suis restée six ans à ce poste.

Quelle a été votre contribution au film ?

Au moment de ses recherches, Hans-Christian Schmid m'avait posé une série de questions extrêmement précises sur le fonctionnement du TPI et demandé certains contacts. Mais je ne savais pas exactement ce qu'il souhaitait faire. Je tiens à préciser que je n'ai en aucun cas participé à l'écriture du scénario. Je me suis contentée de le relire

quand celui-ci était achevé et je n'ai fait que d'infimes corrections. Avant de commencer le tournage, Hans-Christian m'a fait venir à Berlin pour rencontrer les acteurs et répondre à leurs questions. On a passé près de 48 heures ensemble et je leur ai raconté comment fonctionnait le Tribunal.

Qu'est-ce qui vous a frappée pendant votre mandat ?

Le fait qu'il s'agisse d'une instance judiciaire qui ne dispose pas de sa propre police. Par conséquent, la procureure est habilitée à frapper à la porte des Etats pour accéder à toutes sortes d'informations, mais dépend en réalité du bon vouloir des gouvernements pour obtenir les preuves écrites et arrêter les personnes inculpées. Il faut bien voir que les pays concernés passent leur temps à négocier avec le TPI et que le procureur ne fonde son pouvoir que sur le soutien de l'opinion publique internationale. C'est comme si le TPI fonctionnait avec un cerveau, mais sans bras ni jambes !

Quels étaient les risques encourus par la procureure ?

Lorsqu'elle enquête sur le terrain, elle doit affronter d'anciens criminels de guerre qui restent

influents et qui sont même parfois au pouvoir à l'échelle locale. Ce sont aussi des gens qui se sont enrichis pendant la guerre et qui n'ont aucune envie de perdre leur influence. Les risques sont donc très élevés pour la procureure qui, du coup, est protégée par des représentants des forces de l'ONU ou de l'OTAN.

La procureure pouvait-elle exercer ses fonctions de manière indépendante ?

Elle devait subir deux types de pressions. Tout d'abord, elle avait affaire à des hommes de pouvoir, anciens chefs de guerre ou chefs d'Etat, qui ne souhaitaient pas qu'on vienne fouiller dans les pages les plus sombres de l'histoire, d'autant qu'ils estimaient devoir bénéficier d'une certaine impunité puisqu'ils avaient été les interlocuteurs désignés des puissances occidentales pendant la guerre. Ils pouvaient donc s'avérer menaçants. Ce qui rendait la tâche de Carla Del Ponte complexe, c'est que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité relèvent d'une violence institutionnalisée soutenue et organisée par des Etats. Du coup, si on veut établir la vérité, cela entraîne des conséquences dramatiques puisque la responsabilité d'Etats

qui se sont prêtés à une politique criminelle est en jeu. Résultat : les potentats locaux entravaient systématiquement l'accès à l'information. Et sans l'information, il est impossible d'établir les responsabilités et de reconstruire les chaînes de commandement. Il fallait alors solliciter l'aide de la communauté internationale pour nouer un dialogue politique avec les dirigeants locaux.

A quel autre type de pression Carla Del Ponte était-elle soumise ?

A partir de 1995, la communauté internationale a tenté de pacifier la région des Balkans en faisant de nombreux compromis et en négociant parfois avec des dirigeants qui n'avaient pas quitté le pouvoir depuis la fin de la guerre. Il fallait donc trouver un moyen terme entre, d'une part, les exigences des autorités locales s'engageant à collaborer avec le TPI à condition de ne pas être trop inquiétées par la justice et, d'autre part, une justice qui finissait par faire des compromis politiques. On a donc fait comprendre à Carla Del Ponte qu'il lui fallait réduire ses ambitions car elle risquait, en demandant des comptes, de mettre en péril le processus de paix et de démocratisation dans la région. Le TPI est devenu un instrument

politique de pression permettant à l'ONU de mener des tractations avec les anciens protagonistes du conflit. Je me souviens d'une trentaine d'accusés qui vivaient en Serbie sans être arrêtés : lorsque la procureure a tenté de réagir, on lui a répondu qu'elle risquait de faire tomber le gouvernement en exigeant qu'on lui livre 30 personnes... C'est l'expression du conflit entre l'idéalisme de la justice et les exigences de la realpolitik et c'est justement ce que le film met admirablement en lumière.

Les grandes puissances avaient-elles intérêt, elles aussi, à dissimuler certaines informations ?

Absolument. La communauté internationale, qui n'a pas eu une attitude suffisamment claire et cohérente pendant la guerre, ne tient pas à ce que l'on révèle sur la place publique qu'elle n'a pas protégé certaines populations en danger. C'est notamment le cas de Srebrenica, génocide qui a été perpétré vers la fin de la guerre de Bosnie, en juillet 1995. C'est, d'une certaine manière, l'apothéose du "nettoyage ethnique" mené depuis 1992 par l'armée serbe dans les territoires que la Serbie a cherché à soumettre à son autorité : pour que les Bosniaques ne reviennent plus à Srebrenica, les Serbes ont rassem-



blé les hommes et les ont tués en l'espace de quatre jours. Or, les grands pays n'ont pas intérêt à ce que les enquêtes prouvent qu'ils sont restés passifs alors qu'ils avaient toutes les données en main pour intervenir. Mais on ne peut pas accuser publiquement un Etat de se prêter à de la rétention d'informations, même si on en a la preuve. La pression des gouvernements sur la justice s'exerce donc en coulisses et le TPI n'a d'autre choix que de se soumettre. Carla Del Ponte s'est d'ailleurs fait copieusement insulter parce qu'elle a voulu révéler que tel ou tel Etat faisait de la rétention d'in-

formations... C'est ce que l'on voit très bien dans le film.

L'éventuelle adhésion de la Serbie à l'Union européenne pèse-t-elle sur la mission du TPIY ?

Le processus d'intégration de la Serbie est parfaitement logique, mais il est retardé par certaines contraintes imposées par l'Union européenne et la communauté internationale. Il en va ainsi de l'arrestation des personnes poursuivies pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. C'est un impératif qui, théoriquement, n'est pas négociable. Or, il est



devenu négociable. Lorsqu'on fait valoir qu'un criminel comme Mladic est toujours en liberté, on vous demande si vous avez bien les preuves qu'il est toujours en Serbie... Car, s'il ne s'y trouve plus – vous dit-on – on ne peut pas bloquer indéfiniment l'intégration de la Serbie à l'UE, ce qui a des répercussions économiques terribles. Du coup, le fait de ne plus exiger l'arrestation de Mladic entraîne des conséquences dramatiques : aujourd'hui, la grande majorité des Serbes considèrent qu'il ne doit pas être arrêté parce qu'il n'est, selon eux, responsable d'aucun crime ! Si Mladic n'est pas arrêté, ce n'est

donc pas parce qu'on ne peut pas le localiser, mais parce qu'il n'y a pas la volonté politique de le faire.

Où en est-on aujourd'hui du procès contre Karadzic ?

Alors qu'il pensait que son inculpation était négociable, il s'aperçoit que ce n'est pas le cas. Karadzic entend bien utiliser le TPI comme une tribune politique pour exprimer notamment son sentiment de "payer pour les autres." C'est tout le paradoxe : il pense être victime d'une injustice, alors qu'il est lui-même un criminel de guerre...

Vous avez été condamnée à 7000 euros d'amende par le TPI. Pourquoi ?

Déjà dans les années 90, on m'avait lourdement critiquée pour avoir écrit que Belgrade avait eu un rôle déterminant dans les crimes commis par les forces serbes et pour avoir publié en 1999 un premier livre décrivant Milosevic comme l'architecte principal des massacres. C'était pourtant le cas. Tout au long de mon mandat auprès du TPI, j'ai ressenti à nouveau ces pressions politiques. En quittant mes fonctions, je me suis naturellement intéressée au conflit entre, d'une part, un idéal magnifique de justice internationale qu'on a tenté de mettre en place après la guerre froide et, de l'autre, les compromis de la politique internationale. J'y ai consacré un livre où j'ai notamment écrit qu'en général, la politique s'arrêtait aux portes des salles d'audience. Et j'y ai montré qu'il y avait des exceptions en donnant un exemple où, clairement, les juges ont préféré protéger l'intérêt des Etats à celui de la justice. Cela ne leur a pas plu, d'où ma condamnation pour outrage devant ce même tribunal que j'ai servi pendant six ans. J'ai fait appel et j'attends désormais la

décision. Sans grand espoir puisque le Tribunal est juge et partie.

Il paraît que la salle d'attente pour l'audience est très proche de la réalité...

Je la connais bien puisque c'est par là que transitent les témoins et les accusés et que j'ai été l'un et l'autre ! Comme le TPI était ravi qu'on parle de lui, il s'est montré extrêmement coopératif avec la production qui a eu l'autorisation de visiter les locaux. Du coup, les bureaux sont très proches de la réalité.

Qu'avez-vous pensé de *La Révélation* ?

Ce qui m'a frappée, c'est qu'il s'agit d'une autre manière de relater l'histoire que j'ai décrite dans mon livre ! Alors qu'on ne se connaissait pas et qu'on ignorait tout du travail de l'autre, Hans-Christian et moi sommes arrivés aux mêmes conclusions, mais sous des formes d'expression différentes. C'est d'autant plus remarquable que Hans-Christian est totalement extérieur à l'univers de la justice internationale, alors que j'ai côtoyé ce milieu de près pendant six ans. Et surtout, il parvient à raconter des choses d'une grande complexité de manière très juste et compréhensible pour un large public.



LES CAS MLADIC ET KARADZIC

RADOVAN KARADZIC OU L'INCARNATION DE L'ÉPURATION ETHNIQUE

Né en 1945 dans un petit village du Monténégro, l'une des républiques de la Yougoslavie de l'époque, Radovan Karadzic part étudier à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine, où il devient psychiatre. En 1990, il fonde un parti nationaliste serbe, le parti Démocratique Serbe (SDS) puis, dès juillet 1991, emmène les Serbes de Bosnie à prendre le contrôle des régions de Bosnie-Herzégovine. Au printemps 1992, il autoproclame, sur le territoire multiethnique de la Bosnie-Herzégovine, une "République serbe" dont il sera le président jusqu'en 1996 et, à ce titre, commandant suprême des forces armées.

Karadzic et ses troupes n'hésitent pas à pratiquer l'"épuration ethnique". Avec l'aide du régime de Belgrade, ils expulsent et éliminent physiquement les populations non-serbes qui refusent de quitter les régions conquises. Dans certaines régions, Bosniaques musulmans et Croates sont placés dans des centres de détention où ils subissent toutes sortes de violences physiques, morales et sexuelles. Des milliers de détenus y perdent la vie.

Dès le début de la guerre, en avril 1992, les forces serbes mènent une offensive contre Sarajevo et soumettent la ville à un blocus et ses habitants à une campagne de

terreur qui dure jusqu'en novembre 1995. Près de 10 000 personnes sont tuées par les bombardements et les tireurs isolés pendant les 44 mois de siège. Privée d'électricité, d'eau et de nourriture, les habitants de Sarajevo tentent de survivre grâce à un pont aérien humanitaire international, le plus long de l'histoire.

Dans l'est de la Bosnie, une partie des Bosniaques musulmans chassés au début de la guerre se réfugient autour de la petite ville de Srebrenica et tentent de résister aux bombardements et assauts répétés des forces serbes. En avril 1993, une résolution de l'ONU déclare l'enclave assiégée "zone de sécurité".

Mais le 6 juillet 1995, sur ordre de Karadzic, les forces serbes lancent une nouvelle offensive contre Srebrenica et attaquent les postes d'observation de l'ONU, avant d'entrer dans la ville le 11 juillet. La population se réfugie dans le campement des soldats de l'ONU à la sortie de la ville mais rapidement les forces serbes désarment les soldats internationaux et s'en prennent aux habitants. Ils séparent les hommes des femmes et des enfants pour les exécuter massivement. 8000 musulmans sont tués en quatre jours, entre le 13 et le 19 juillet 1995. Des milliers d'autres sont expulsés de force hors de l'enclave.

RATKO MLADIC : L'ASCENSION FULGURANTE D'UN GÉNOCIDAIRE

Né en 1943 à Bozinovic, en Bosnie-Herzégovine, Ratko Mladic embrasse la carrière militaire au sein de l'Armée populaire yougoslave. Les guerres qui accompagnent la dislocation de la Yougoslavie marquent un tournant dans son parcours.

En 1991, il participe à la guerre en Croatie au sein d'une armée yougoslave qui s'est rangée du côté des Serbes. Le régime de Belgrade le transfère l'année suivante en Bosnie-Herzégovine où il commande les troupes yougoslaves qui aident Karadzic à établir une "République serbe". Le 12 mai 1992, les troupes yougoslaves deviennent l'Armée de la République serbe de Bosnie (VRS) dont Ratko Mladic prend le commandement en chef. Il supervise le siège de Sarajevo, la campagne de purification ethnique contre les non-Serbes de Bosnie et la prise d'otage de Casques bleus de l'ONU. Il est, conjointement avec Radovan Karadzic, l'instigateur du massacre de Srebrenica. Après

avoir capturé et exécuté des milliers de musulmans de Bosnie, la VRS tente ensuite de dissimuler ces meurtres en exhumant les corps des victimes des charniers pour les enterrer dans des endroits isolés.

En sa qualité de chef de l'état major principal de la VRS, le général Mladic avait une autorité sur tout le fonctionnement de la VRS et en assumait l'entière responsabilité, étant chargé de planifier et de diriger toutes les opérations de la VRS, et de contrôler les activités de tous les officiers et unités subordonnés.

En fuite depuis son inculpation par le TPI en 1995, Mladic se cachait en Serbie, bénéficiant de la complicité de l'armée. Considéré comme un héros par un grand nombre de Serbes, il est toujours en liberté, malgré la promesse d'une récompense d'un million d'euros pour toute information pouvant aider à son arrestation. Il risque la prison à vie.

LE LONG CHEMINEMENT DE LA JUSTICE

Radovan Karadzic et Ratko Mladic sont mis en accusation une première fois par le TPI le 25 juillet 1995 pour génocide, crimes contre l'humanité, infractions graves aux Conventions de Genève et violations des lois ou coutumes de la guerre à Sarajevo et dans le reste de la Bosnie-Herzégovine.

Un second acte d'accusation est ensuite émis contre eux le 16 novembre 1995 afin d'y inclure le siège de l'enclave de Srebrenica. Cet acte d'accusation inclut les charges de génocide, crimes contre l'humanité, infractions graves aux Conventions de Genève et violations des lois et coutumes de la guerre.

Radovan Karadzic est arrêté le 21 juillet 2008 à Belgrade et remis au juge d'investigation de la Chambre des crimes de guerre à Belgrade en conformité avec la loi sur la coopération avec le TPI. Le 30 juillet 2008, Karadzic est transféré au TPI à La Haye, aux Pays-Bas. Il a fait sa première comparution devant un juge le 31 juillet 2008.

Lors de sa deuxième comparution le 29 août 2008, Karadzic refuse de plaider coupable ou non coupable. Comme les règles du Tribunal le requièrent dans un délai de 30 jours après l'arrestation, le juge plaide non coupable de toutes les charges dont il est accusé dans l'acte d'accusation.

Le 22 septembre 2008, le Procureur dépose une requête pour modifier le premier acte d'accusation. Le 16 février 2009, la Chambre préliminaire du TPIY approuve, en partie, la nouvelle version. Karadzic est désormais accusé de deux génocides, au lieu d'un seul. Le premier concerne les crimes commis en Bosnie-Herzégovine en 1992 et le second le massacre de Srebrenica. Deux chefs d'accusation ne sont pas retenus par la Chambre, ceux de complicité de génocide et d'infractions graves aux Conventions de Genève.

La nouvelle version réduit à 27, contre 41 auparavant, le nombre de municipalités en Bosnie-Herzégovine où ont été commis les crimes pour lesquels Radovan Karadzic est poursuivi. Karadzic est entendu par la Chambre préliminaire le 3 mars 2009 et il refuse encore de plaider coupable ou non coupable. Le juge plaide non coupable de toutes les charges dont il est accusé dans l'acte d'accusation modifié.

Le procès commence le 26 octobre 2009 avec les plaidoiries du Procureur. Prétendant qu'il n'a pas eu suffisamment de temps pour préparer sa défense, Karadzic boycotte son procès. Le 5 novembre 2009, la Chambre de première instance décide que le procès recommencera le 1 mars 2010 et, le 20 novembre 2009, la Chambre nomme un avocat en charge de représenter Karadzic si celui-ci continue de boycotter son procès en mars prochain. Karadzic introduit deux appels contre cette décision, mais ils sont rejetés le 24 décembre 2009.

Le 15 octobre 2009, la chambre de première instance ordonne la séparation de l'affaire contre Mladic de celle contre Karadzic. Ratko Mladic est toujours recherché par le TPI. A la fin 2009, l'Union européenne a conditionné le début des négociations d'adhésion de la Serbie à son arrestation.

LE SOUTIEN D'AMNESTY INTERNATIONAL AU FILM LA RÉVÉLATION

Dans le cadre de la campagne « Lutter contre l'Impunité », ce film constitue pour Amnesty International un fervent plaidoyer en faveur de l'arrestation rapide des deux derniers fugitifs inculpés par le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et de la nécessité pour les Nations Unies de continuer à assurer le financement de la juridiction, pour lui permettre d'achever sa mission. En d'autres termes, rendre justice et permettre que vérité soit faite sur le conflit de l'ex-Yougoslavie. Amnesty International plaide également en faveur du respect des droits de la défense et de la mémoire des victimes, des notions essentielles mises en lumière dans *La Révélation*. Cadre de l'action du film, le TPIY, joue un rôle majeur dans la lutte contre l'impunité pour les crimes qui ont été commis lors de l'éclatement de la Yougoslavie au cours des années 1990. Dès cette époque, de nombreux rapports d'Amnesty International dénoncent ces crimes. Par la suite, l'organisation dénoncera à plusieurs reprises non seulement les pro-

blèmes récurrents liés aux arrestations et aux remises de suspects au Tribunal mais aussi le manque de volonté politique des autorités de l'ex-Yougoslavie de coopérer pleinement avec le Tribunal. Le film transpose remarquablement le tiraillement politique dont est victime le TPIY.

La sortie de *La Révélation* coïncide avec la reprise du procès de l'ancien président de la République Sprska de Bosnie Herzégovine, Radovan Karadzic, accusé de génocide et crimes contre l'humanité. Après presque trois mois de suspension, ce procès se tiendra plus d'un an et demi après son arrestation et quelques mois après que la Serbie, candidate à l'entrée dans l'Union Européenne, réaffirme sa volonté d'arrêter les deux derniers accusés en fuite dont Ratko Mladic, Général de l'ancienne armée serbe de Bosnie-Herzégovie (BiH), mis en cause dans le génocide de la ville de Srebrenica.

Le film a reçu le prix Amnesty International au 59^e festival de Berlin.

AMNESTY INTERNATIONAL ET LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

L'impunité résulte de l'absence de volonté des Etats de poursuivre les responsables de violations des droits humains. Véritable négation du droit des victimes à la vérité, la justice et la réparation, elle est la cause principale de la perpétuation des violations des droits humains.

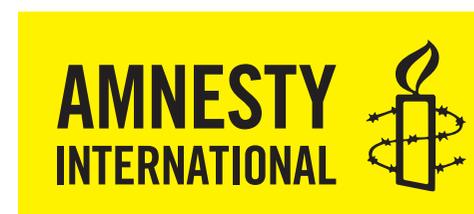
Dans le cadre de la lutte contre l'impunité, Amnesty International fait campagne pour obtenir le jugement des auteurs de crimes par des tribunaux indépendants et impartiaux ainsi que la reconnaissance et le dédommagement des victimes.

L'organisation soutient les juridictions internationales pénales créées pour juger les auteurs présumés de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et géno-

cide, tels que la Cour pénale internationale et les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Instruments internationaux de lutte contre l'impunité, ces tribunaux ont vocation à juger les principaux accusés (chefs d'États, ministres, parlementaires, hauts gradés,...) et apportent un éclairage essentiel pour l'établissement de la vérité.

Mais ces juridictions n'ayant pas vocation à juger les criminels du monde entier, il est essentiel que les États instaurent les mécanismes nationaux permettant de juger les auteurs de ces crimes, en transposant la définition de ces derniers dans le droit pénal et en donnant aux tribunaux nationaux les moyens d'enquêter et de poursuivre les suspects.

Pour plus d'informations sur la campagne :
http://www.amnesty.fr/justice_internationale



*Yougoslavie. Torture et exécutions délibérées et arbitraires dans les zones de combats (Index AI : EUR 48/26/91, novembre 1991) ; Yougoslavie.
Torture et exécutions délibérées et arbitraires dans les zones de combats.
Nouvelles informations (Index AI : EUR 48/13/92, mars 1992) ; Bosnie-Herzégovine.
Flagrantes atteintes aux droits fondamentaux de l'homme (Index AI : EUR 63/01/92, octobre 1991).
Pour retrouver les rapports d'Amnesty International : www.amnesty.org*

CHRONOLOGIE DU TPIY (TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE)



1991 Dissolution de la République fédérale socialiste de Yougoslavie. La Slovénie, la Croatie et la Macédoine déclarent leur indépendance.

1992 Indépendance de la Bosnie-Herzégovine. Massacre de civils bosniaques par des forces armées serbes dans la région de Foca. Début du siège de Sarajevo (jusqu'en février 1996). Les premiers Casques bleus sont envoyés en Bosnie.

1993 Nettoyages ethniques dans la région de Lasva, perpétrés par des forces croates sur des civils bosniaques. Siège de Mostar en avril.

25 mai La résolution 827 du Conseil de sécurité de l'ONU institue le TPIY.

1994 Massacre sur la place Markale à Sarajevo. L'accord de Washington met officiellement fin à la guerre bosno-croate. La guerre entre Serbes et Bosniaques en Bosnie-Herzégovine ne fait que s'aggraver.

7 novembre Le TPIY délivre son premier acte d'accusation

1995 Des forces serbes dirigées par le général Ratko Mladic assiègent Srebrenica. Massacre de civils bosniaques en juillet. Lors de l'opération « tempête » (Storm), l'armée croate assiège la « République serbe de Krajina », plus de 150 000 Serbes sont évacués à Banja Luka et vers la Voïvodine. Après le second massacre de Markale, raid aérien de l'OTAN sur les infrastructures et les unités des Serbes de Bosnie. La guerre prend fin avec les accords de Dayton en novembre.

16 novembre Le Tribunal accuse les dirigeants des Serbes de Bosnie Radovan Karadzic et Ratko Mladic de génocide à Srebrenica.

1996 En mars, première procédure ayant trait à des victimes bosno-serbes.

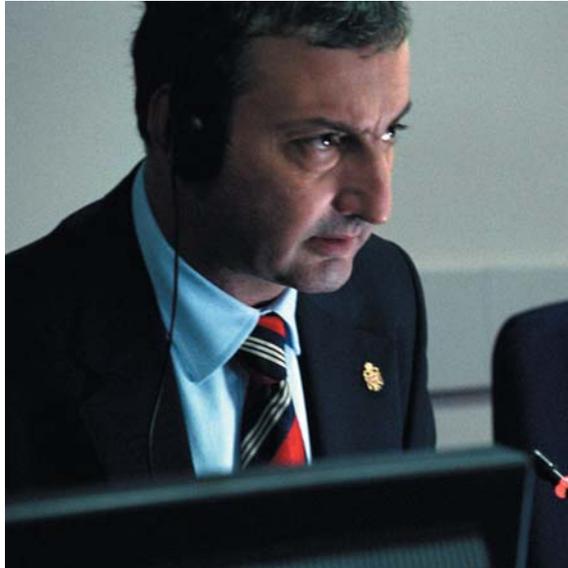
1^{er} avril Première reddition volontaire d'un accusé : un officier croate.

7 mai Ouverture du premier procès.

29 novembre Premier jugement rendu par le TPIY.

1998 Premier acquittement prononcé par le TPIY.

CHIFFRES-CLÉS DU TPIY



1999 En mai, le Tribunal met en accusation le président yougoslave Slobodan Milosevic. C'est la première fois qu'un chef d'Etat en exercice est mis en accusation par un tribunal international.

2000 En mars, début du premier procès exclusivement consacré à des accusations de violences sexuelles à l'encontre de femmes.

2001 Slobodan Milosevic est transféré au TPIY en juin.

2 août Première condamnation pour génocide : un officier de l'armée serbe de Bosnie est jugé complice du massacre de plus de 7500 hommes et garçons musulmans en juillet 1995.

2002 Début du procès de Slobodan Milosevic.

2003 La résolution 1503 du Conseil de sécurité « demande au TPIY (...) d'achever tous les procès de première instance d'ici à la fin de 2008 et terminer [ses] travaux en 2010 (Stratégie d'achèvement des travaux). »

2005 Septembre : un ancien membre de l'armée bosno-serbe est le premier accusé à être transféré à la justice d'un Etat de l'ex-Yougoslavie.

10 Décembre L'ancien général croate Ante Gotovina, l'un des accusés les plus recherchés, est arrêté en Espagne et transféré au tribunal.

2006 En mars, clôture de la procédure contre Slobodan Milosevic, décédé de mort naturelle en détention provisoire.

2008 Le 30 juillet, Radovan Karadzic est transféré au Tribunal.

2010 Conformément à la « Stratégie d'achèvement » décidée par le Conseil de sécurité, le TPIY devrait avoir achevé ses travaux à la fin de l'année.



161 personnes ont été mises en accusation par le Tribunal.

Procédures en cours : 41 accusés dans 18 affaires

> 12 devant la Chambre d'appel (5 affaires)

> 21 en cours de procès (7 affaires)

> 6 en phase préliminaire du procès (4 affaires)

> 2 en fuite

Procédures closes : 120 accusés dans 86 affaires

> 11 acquittés (8 affaires)

> 60 condamnés (48 affaires)

> 13 renvoyés vers une juridiction nationale (8 affaires)

> 20 dont l'acte d'accusation a été retiré

> 16 décédés

Dans sa résolution 1503 du 28 Mars 2003, le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé au TPIY d'achever ses travaux d'ici à la fin 2010.

Source des statistiques: www.icty.org | Chiffres du 28.05.2009

TEMOIGNAGES



« Les procédures longues, qui ont caractérisé certains des premiers procès, peuvent entraîner une détention provisoire très longue. Il faut absolument éviter cela. Si l'acte d'accusation n'est pas concentré sur des faits précis, l'affaire peut s'étendre sur une dizaine d'années. Je trouve cela incorrect. Vis-à-vis de l'accusé, qui a droit à un procès rapide, comme de la communauté internationale. Cela peut même entraîner l'échec du procès, comme cela a été le cas pour Slobodan Milosevic, qui ne

sera finalement jamais jugé. C'est ce qui a motivé la directive 73bis, qui permet aux juges d'imposer aux procureurs une limitation de l'affaire. Pour prouver 70 chefs d'accusation, il faut des années. Est-ce bien utile de juger tous ces chefs? Ne vaut-il pas mieux se concentrer sur les principaux? Certains des autres peuvent être transférés à une autre juridiction, locale, par exemple. »

*Fausto Pocar, juge au TPIY de 1999 à 2005, président du Tribunal de 2005 à 2008**

« L'avis du Conseil de sécurité, je m'en fiche. S'ils veulent détruire le Tribunal en plein travail, ils n'ont qu'à le faire. Mais ici, chacun de nous a prêté serment. Nous avons juré de rendre justice. Cet organe judiciaire dépend-il vraiment de la date du jour à New York, et de la personne qui prendra la parole au Conseil de sécurité pour parler de notre budget? La question n'est pas là. Car qui paye la facture, en fin de compte? Ce sont les victimes, qui n'ont pas la possibilité de témoigner. Ou les accusés qui ne disposent pas des conditions nécessaires et équitables pour exposer leur cas. (...) Les avocats sont toujours considérés comme des sales types. Pourtant, le fait que nous représentions des personnes qui ont peut-être commis des actes graves ne signifie pas que nous approuvons ces actes. Nous sommes là pour accomplir une mission. Sans une bonne défense, les jugements prononcés seraient sans valeur. C'est là tout l'intérêt de la procédure contradictoire. »

*Michael Karnavas, avocat au TPIY**

« Je crois que pour nous tous qui faisons ce travail, l'implication émotionnelle est très forte. Cela ne veut pas dire que nos émotions influent sur notre travail : ce serait un désastre. Nous devons coûte que coûte conserver un regard objectif et réaliste sur les affaires. Lorsqu'un procureur travaille sur la même affaire pendant 12 ou 15 ans, c'est-à-dire une part considérable de sa vie professionnelle, et que les juges lui déclarent, juste avant l'audience : "Non, vous ne pouvez pas présenter toutes les preuves...", l'avocat pensera d'abord aux victimes, aux gens qui nous ont parlé, qui nous ont donné leur témoignage. On a envie de se battre pour le moindre détail de l'affaire, pour chacune des victimes prises individuellement, et ce n'est pas toujours possible. On doit s'efforcer de rester aussi professionnel et objectif que possible pour présenter un maximum d'éléments pendant le temps imparti. Ces affaires sont extrêmement douloureuses, extrêmement complexes, et les examiner en profondeur peut être très éprouvant. »

*Daryl Mundis, procureur au TPIY**

** Extraits des entretiens menés en 2008 par Hans-Christian Schmid et Bernd Lange.*



LISTE ARTISTIQUE

HANNAH MAYNARD : Kerry Fox

MIRA ARENDT : Anamaria Marinca

KEITH HAYWOOD : Stephen Dillane

JONAS DAHLBERG : Rolf Lassgård

PATRICK FÄRBER : Alexander Fehling

MLADEN BANOVIC : Tarik Filipovic

ALEN HAJDAREVIC : Kresimir Mikic

JAN ARENDT : Steven Scharf

SIMON ARENDT : Joel Eisenblätter

JULE SVENSSON : Wine Dierickx

CARL MATHIJSSEN : Reinout Bussemaker

LE JUGE LARS ANDERSEN : Bent Mejding

DALIAH SOFER : Alexis Zegerman

ARNOLD MICHAELIS : Arturo Venegas

GORAN DURIC : Drazen Kühn

et ANTHONY WEBER dans le rôle de Jesper Christensen



LISTE TECHNIQUE

Produit par : Britta Knöller, Hans-Christian Schmid
 Producteur délégué : Maria Köpf
 Coproducteurs : Marie Gade Denessen, Bettina Brokemper,
 Frans van Gestel, Jeroen Beker
 Coproducteurs délégués : Peter Aalbæk Jensen, Peter Garde
 Commissioning Editors coproducteurs : Ulrich Herrmann SWR,
 Georg Steinert ARTE, Wolf-Dietrich Brücker WDR, Bettina Ricklefs BR

Réalisation : Hans-Christian Schmid
 Scénario : Bernd Lange, Hans-Christian Schmid
 Directeur de la photographie : Bogumil Godfrejów
 Monteur : Hansjörg Weißbrich, BFS
 Musique : The Notwist
 Ingénieur du son : Patrick Veigel
 Effets sonores et mixage final : Hans Møller
 Chef décorateur : Christian M. Goldbeck, SFK
 Costumes : Steffi Bruhn
 Producteur exécutif : Ralph Brosche
 Directeur de production : Jamila Wenske
 Coordinateur de production : Gabriele Roß
 1er assistant réalisateur : Scott Kirby
 Casting : Shaheen Baig, Oriana Kuncic

1^{er} assistant opérateur : Johnny Feurer
 Chef éclairagiste : Georg Nonnenmacher
 Coordinateur de la postproduction : Ian Walsh
 Directeur artistique : Daniel Chour, SFK
 Ce film a bénéficié des soutiens suivants :
 Eurimages, Filmstiftung Nordrhein-Westfalen, Medienboard
 Berlin-Brandenburg, FFA, DFFF, BKM, Danish Film Institute,
 Netherlands Film Fund, Ville de La Haye, Rotterdam Film Fund

Société de production : 23/5 Filmproduktion
 en coproduction avec : Zentropa International Köln,
 Zentropa Entertainments Berlin, Zentropa Entertainments5,
 Zentropa International, Netherlands,
 IDTV Film, Film i Väst, SWR, ARTE, WDR, BR

GER / DEN / NL 2009, 105min, 35mm, Cinemascope, Dolby Digital

© 2009 by 23/5 Filmproduktion, Zentropa Entertainments Berlin,
 Zentropa International Köln, Zentropa Entertainments5,
 Zentropa International Netherlands, IDTV Film, Film i Väst, SWR, ARTE, WDR, BR

Textes et interviews : Franck Garbaz
 Dossier traduit de l'allemand par Christine Dellisse
 Création graphique : Caroline Serra - Affiche : Jeff pour YdéO
 Photos : Gerald Van Foris
 Impression : Graphic Union Janvier 2010



WWW.LAREVELATION-LEFILM.COM

